NATIONS AUNIES



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.113 17 décembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT-TREIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 décembre 1985, à 10 h 30

Président:

M. de PINIES

(Espagne)

puis :

M. HEPBURN (Vice-Président)

(Bahamas)

Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde : rapport de la Première Commission [48]

Application de la résolution 39/51 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) : rapport de la Première Commission [49]

Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires : rapport de la Première Commission [50]

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires : rapport de la Première Commission [51]

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient : rapport de la Première Commission [52]

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud : rapport de la Première Commission [53]

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination : rapport de la Première Commission [54]

Conclusion d'une Convention internationale sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires : rapport de la Première Commission [55]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires : rapport de la Première Commission [56]

Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique : rapport de la Première Commission [57]

Application de la résolution 39/60 de l'Assemblée générale relative à la cessation immédiate et à l'interdiction des essais d'armes nucléaires : rapport de la Première Commission [58]

Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique : rapport de la Première Commission [59]

Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes : rapport de la Première Commission [60]

Examen et application du document de clôture de la 12ème session extraordinaire de l'Assemblée générale : rapport de la Première Commission [61]

Réduction des budgets militaires : rapport de la Première Commission [62]

Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : rapport de la Première Commission [63]

Armement nucléaire israélien : rapport de la Première Commission [64]

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa l0ème session extraordinaire : rapport de la Première Commission [65]

Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix : rapport de la Première Commission [66]

Conférence mondiale du désarmement : rapport de la Première Commission [67]

Désarmement général et complet : rapport de la Première Commission [68]

Relation entre le désarmement et le développement : rapport de la Première Commission [69]

Coopération internationale pour l'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation : rapport de la Première Commission [145]

La séance est ouverte à 10 h 55.

POINT 48 A 64, 65 (suite), 66-69 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA COURSE AUX ARMEMENTS ET SES EFFETS PROFONDEMENT NUISIBLES SUR LA PAIX ET LA SECURITE DANS LE MONDE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/915)

APPLICATION DE LA RESOLUTION 39/51 DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE (TRAITE DE TLATELOLCO) : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/919)

CESSATION DE MOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/941)

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/942)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTE D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/905)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTE D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/916)

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION: RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION (A/40/943)

CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'UTILISATION OU LA MENACE DE L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/929)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'UTILISATION OU LA MENACE DE L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/930)

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/964)

APPLICATION DE LA RESOLUTION 39/60 DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA CESSATION IMMEDIATE ET A L'INTERDICTION DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/944)

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/931)

INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA FABRICATION DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE NOUVEAUX SYSTEMES DE TELLES ARMES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/945)

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA 12ème SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/946)

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/950)

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/932)

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN: RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/933)

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA 10ème SESSION EXTRAORDINAIRE: RAPPORT DE LA PREMIERE
COMMISSION (A/40/877 et Add.1)

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/1018)

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/947)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/976)
RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT : RAPPORT DE LA PREMIERE
COMMISSION (A/40/896)

COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'EXPLOITATION PACIFIQUE DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE DANS DES CONDITIONS DE NON-MILITARISATION : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/965)

M. Souliotis (Grèce), rapporteur de la Première Commission, présente les rapports de cette commission (A/40/915, A/40/919, A/40/941, A/40/942, A/40/905, A/40/916, A/40/943, A/40/929, A/40/930, A/40/964, A/40/944, A/40/931, A/40/945, A/40/946, A/40/950, A/40/932, A/40/933, A/40/877 et Add.1, A/40/1018, A/40/947, A/40/976, A/40/896, A/40/965) et déclare ce qui suit:

M. SOULIOTIS (Grèce), Rapporteur de la Première Commission : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission sur les travaux qu'elle a consacrés aux questions de désarmement qui font l'objet des points 48 à 69 et 145 de l'ordre du jour. A l'exception du point 145, tous ces points relatifs au désarmement ont été inscrits à l'ordre du jour de la quarantième session de l'Assemblée générale, comme suite à des résolutions adoptées par l'Assemblée, même si, bien entendu, un certain nombre de propositions nouvelles intéressant ces points ont été présentés en cours de session.

L'Assemblée générale sera saisie la semaine prochaine des rapports sur les autres points de l'ordre du jour concernant le désarmement qui ont des incidences sur le budget-programme, à savoir les points 48, 61, 65, 66, 67 et 69, de même que le point 70, "Question de l'Antarctique" et les points 71, 72 et 73 relatifs à la sécurité internationale.

Le grand nombre de points de l'ordre du jour et le nombre record de projets de résolution adoptés par la Première Commission à cette quarantième session montrent à l'évidence que les délégations ne cessent de se préoccuper de la paix dans le monde et de la sécurité internationale et qu'elles s'attachent à progresser sur la voie d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Comme les années précédentes, la Commission a organisé ses débats de façon à permettre le déroulement harmonieux et efficace de ses travaux. Elle a, pour ce faire, divisé en trois phases ses travaux sur le désarmement. Dans un premier temps, elle a consacré un débat général à l'ensemble des points de l'ordre du jour consacrés au désarmement. Elle a ensuite, tout en poursuivant le débat général, entendu des déclarations sur tel ou tel point de l'ordre du jour. Elle a enfin, dans la troisième et dernière phase, étudié les projets de résolution relatifs au désarmement et adopté ses décisions.

Les débats se sont déroulés dans un climat de coopération et de bonne volonté. La réunion au sommet des dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique a donné à espérer que les deux grandes puissances travailleraient: plus résclument, et avec une plus grande volonté de réussir, à conclure sans tarder des accords efficaces sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, de même que sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La communauté internationale formule des voeux pour que cette évolution heureuse ait à son tour un effet bénéfique sur les négociations multilatérales.

Comme les années précédentes, une grande partie des débats de cette année ont porté sur les questions suivantes : cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire; négociations bilatérales Etats-Unis/URSS sur les armes nucléaires et spatiales; prévention d'une guerre nucléaire, y compris toutes les questions connexes; gel des armements nucléaires; cessation des essais d'armes nucléaires; prévention d'une course aux armements dans l'espace et armes chimiques. Cette année encore, la plupart des intervenants ont souligné leur inquiétude sur l'accélération de la course aux armements, et plus particulièrement de la course aux armements nucléaires. De plus, nombre de délégations ont vu dans le risque de militarisation de l'espace un très net signal de danger : il ne fallait ménager aucun effort pour empêcher la course aux armements de s'étendre à l'espace.

Au cours de nos travaux, les délégations ont présenté quelque 74 projets de résolution et un projet de décision sur diverses questions de désarmement. Pendant

la période allouée aux points de l'ordre du jour concernant le désarmement, la Commission, suivant la pratique qui s'est dégagée ces dernières années, a abordé l'examen des projets de résolution par groupes, la raison d'être de ces groupements étant de hâter ses travaux, notamment pour ce qui est des explications de position ou de vote. Cette méthode a montré, une fois encore, qu'elle facilitait la bonne exécution du programme de travail de la Commission.

Saisie de 74 projets de résolution et d'un projet de décision, la Commission, à la demande de leurs auteurs, ne s'est pas prononcée sur huit projets de résolution. Elle en a adopté 21 sans procéder à un vote, soit un peu plus qu'à la dernière session, et 46 en procédant à un vote enregistré. Elle a donc adopté un total de 66 projets de résolution et un projet de décision au sujet du désarmement. Il est à noter que le nombre des projets de résolution adoptés par la Première Commission ces dernières années est allé progressivement en augmentant: alors que la Commission a adopté cette année un total de 67 projets, elle en avait adopté 41 en 1978, lorsque, pour la première fois, elle a été chargée de ne s'occuper que du désarmement et des questions connexes de sécurité internationale, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il y a donc eu augmentation notable du volume de travail de la Première Commission. Cela est certes dû, d'une part, à l'intérêt actif que les Etats Membres continuent de porter à des questions qui les préoccupent grandement et, d'autre part, dans bien des cas, à la conséquence de la non-application des résolutions. Nombre des 67 projets approuvés avaient trait à des questions nucléaires, notamment : prévention de la guerre nucléaire, interdiction des essais nucléaires, négociations bilatérales sur les armes nucléaires, gel des armements nucléaires, assurances de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, zones exemptes d'armes nucléaires. Pareil nombre de projets de résolution à ce sujet témoignent à l'évidence du sérieux avec lequel les délégations continuent d'envisager les questions de désarmement nucléaire. aux autres questions de désarmement, trois projets de résolution ont été adoptés sur les armes chimiques, plusieurs projet de résolution sur le désarmement de type classique et un projet sur la prévention de la course aux armements dans l'espace, à la suite de négociations intensives qui ont permis l'élaboration d'un projet de résolution unique sur cette question. Les autres projets de résolution concernaient des questions diverses, notamment la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, la Campagne mondiale pour le désarmement, la réduction des budgets militaires, les questions de vérification et

de respect des obligations assumées, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement, le Comité <u>ad hoc</u> pour la Conférence mondiale du désarmement, la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, ainsi que les études faites par des experts.

Le rapport de la Première Commission dont vous êtes saisis récapitule en détail les décisions prises au sujet de chaque point de l'ordre du jour, en indiquant notamment les résultats des votes sur les projets de résolution. A propos des rapports concernant les points 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 67, 68 et 69, portant respectivement les cotes A/40/915, A/40/919, A/40/941, A/40/942, A/40/905, A/40/916, A/40/943, A/40/929, A/40/930, A/40/944, A/40/931, A/40/945, A/40/950, A/40/932, A/40/933, A/40/877 (partie I), A/40/947, A/40/976, et A/40/986, je tiens à signaler ce qui suit : le document A/40/854 et Corr.1, qui contient une lettre du 5 novembre 1985 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation et transmettant la Déclaration finale et la Déclaration économique adoptée par la Conférence que les ministres des affaires étrangères des pays non alignés ont tenu à Luanda du 4 au 7 septembre 1985, n'est pas mentionné au paragraphe 4 de ces rapports, car le document n'a été publié qu'après l'établissement desdits rapports. En conséquence, il convient de mentionner ce document au paragraphe 4 des rapports que je viens d'énumérer. En outre, au rapport A/40/946 relatif au projet de résolution A/C.1/40/L.54/Rev.1, le nom du Soudan doit figurer parmi les coparrains.

En conclusion , je tiens à déclarer que l'on peut tomber d'accord pour reconnaître que la Commission a débattu de façon constructive toute une vaste gamme de questions de désarmement. Les membres de la Première Commission ont exprimé leur préoccupation devant la menace persistante d'un anéantissement total de l'humanité et devant le manque de progrès enregistré à ce jour en matière de désarmement, et ils ont fait ressortir le vif désir de la communauté internationale de voir poursuivre la recherche de mesures et de méthodes pratiques et efficaces pour préserver et servir la sécurité mondiale. A cet égard, il est encourageant de noter que la communauté internationale considère unanimement qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être livrée. Nous le savons tous. Une guerre nucléaire ne connaîtrait ni vainqueur ni vaincu, n'ouvrant comme perspective que l'extinction de la race humaine.

J'ai maintenant l'honneur de saisir l'Assemblée, pour examen et adoption, des recommandations formulées par la Première Commission dans ses rapports.

Le <u>PRESIDINT</u> (interprétation de l'espagnol) : S'il n'y a aucune proposition aux termes de l'article 66 du règlement intérieur, je conclurai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre les rapports de la Première Commission présentés à l'Assemblée ce matin.

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Par conséquent, les délégations se limiteront à des explications de votes.

Les délégations ont exposé leur position sur les différentes recommandations de la Première Commission au sein de celle-ci et ces positions sont consignées dans les comptes rendus officiels pertinents.

Je me permets de rappeler aux représentants qu'au paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que :

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission."

Je voudrais également rappeler aux représentants qu'en application de la décision 34/401, les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes et sont faites par les délégations de leur place.

L'Assemblée est maintenant saisie du rapport de la Première Commission sur le point 49 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la résolution 39/51 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (document A/40/919).

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (document A/40/919).

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour: Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d',
Angola, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas,
Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan,
Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam,
Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert,
Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Danemark,
Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne,

Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaique, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Oatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruquay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent: Argentine, Côte d'Ivoire, Cuba, France, Guyana, Mali, République centrafricaine.

Par 139 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/79).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant du Pérou pour expliquer son vote.

M. ZAPATER (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du **Pérou**, ne figure pas cette année parmi les auteurs du projet de résolution.

La position du Pérou repose sur des considérations liées à l'application des conditions stipulées au paragraphe 1 de l'article 28 du Traité de Tlatelolco proprement dit, à savoir :

- "a) Remise au Gouvernement dépositaire des instruments de ratification du présent traité par les gouvernements des Etats visés à l'article 25 qui existeront à la date à laquelle le présent traité sera ouvert à la signature et auxquels les dispositions du paragraphe 2 dudit article 25 ne seraient pas applicables;
- b) Signature et ratification du Protocole additionnel I qui figure en annexe au présent traité, par tous les Etats extra-continentaux ou continentaux qui soit <u>de jure</u> ou <u>de facto</u> internationalement responsables des territoires situés dans la zone d'application du présent traité;
- c) Signature et ratification, par toutes les puissances qui possèdent des armes nucléaires, du Protocole additionnel II qui figure en annexe au présent traité;
- d) Conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux relatifs à l'application du Système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux dispositions de l'article 13 du présent traité." (A/C.1/946, p. 20-21)

En outre, le Gouvernement péruvien observe avec préoccupation la nature et la portée des déclarations interprétatives formulées par les puissances nucléaires lorsqu'elles ont ratifié le Protocole II, ainsi que par les puissances extra-régionales qui ont adhéré au Protocole I.

Ma délégation juge donc nécessaire de réitérer la déclaration déjà faite l'année dernière, à savoir que le Pérou interprète le silence du Protocole additionnel I comme permettant de formuler des réserves, contrairement au Protocole II qui interdit expressément de telles réserves ou dénonciations (par. d) de l'article 2 de la Convention de Vienne sur le droit des traités). Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue le fait qu'une réserve ne peut absolument pas être contraire aux buts et aux objectifs du Traité, comme le prévoit également le paragraphe c) de l'article 19 de la Convention de Vienne.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 49 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 50 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires" (A/40/941).

Personne n'ayant demandé la parole pour une explication de vote, l'Assemblée va maintenant examiner les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

En premier lieu, l'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution A. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démogratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraquay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Grenade, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Portugal, Samoa, Turquie.

Par 124 voix contre 3, avec 21 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/80A).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution B.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antiqua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruquay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent: Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie,
Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande,
Grenade, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg,
Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Samoa, Suède,
Turquie, Zambie.

Par 121 voix contre 3, avec 24 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/80B).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant de la France qui souhaite expliquer son vote après le vote.

M. JESSEL (France): La délégation de la France a voté contre le projet de résolution A alors qu'elle s'était abstenue sur le projet de résolution A/40/L.35/Rev.l en Première Commission. Après réexamen, il nous est en effet apparu qu'il n'y avait pas de raison d'avoir sur ce texte une position différente de celle que nous avions adoptée à l'égard des autres projets de résolution relatifs à la cessation des essais nucléaires. Le vote négatif de la délégation française découle de la position souvent réaffirmée du Gouvernement français sur cette question. Nous estimons en effet que l'interdiction des essais doit se situer dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire, ce que constatait d'ailleurs le Document final de 1978. Elle ne peut donc constituer une mesure préalable à l'engagement de ce processus.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a terminé l'examen du point 50 de l'ordre du jour.

Le rapport suivant de la Première Commission porte sur le point 51 de l'ordre du jour, intitulé "Nécessité urgente de conclure un Traité d'interdiction complète des essais nucléalies" (A/40/942).

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/40/942).

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution figurant au paragraphe 7 du rapport. S'il n'y a pas d'objection, l'Assemblée va procéder au vote. Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 4.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine,

République dominicaine, Roumanie, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago,

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Tunisie, Turquie, Zaïre, Zambie.

S'abstiennent: Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d',
Angola, Argentine, Belgique, Bénin, Birmanie, Brésil,
Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo,
Cuba, Egypte, Ethiopie, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde,
Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jamahiriya
arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique,
Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Ouganda, Panama, Pérou,
Pologne, Portugal, République démocratique allemande,
République démocratique populaire lao, République socialiste
soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique
d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan,
Suriname, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes
soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique,
Yougoslavie.

Par 84 voix contre 4, avec 55 abstentions, le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution est adopté.*

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour: Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines,

^{*} La délégation des îles Salomon a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation du Ghana qu'elle entendait s'abstenir.

Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Afghanistan, Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

S'abstiennent : Algérie, Angola, Argentine, Bénin, Birmanie, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Cuba, Egypte, Ethiopie, France, Guinée, Guyana, Inde, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Ouganda, Panama, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan, Suriname, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie.

Par 94 voix contre 12, avec 35 abstentions, le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution est adopté.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou,

^{*} La délégation des îles Salomon a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation du Ghana qu'elle entendait s'abstenir.

Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent: Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Angola,
Argentine, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Cuba, Hongrie,
Inde, Israël, Italie, Luxembourg, Madagascar, Mexique,
Mongolie, Nicaragua, Pologne, Portugal, République
démocratique allemande, République démocratique populaire lao,
République socialiste soviétique de Biélorussie, République
socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des
Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam,
Zambie.

Par 116 voix contre 4, avec 29 abstentions, le projet de résolution est adopté dans son ensemble (résolution 40/81).*

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol): L'Assemblée a terminé l'examen du point 51 de l'ordre du jour.

Le rapport suivant de la Première Commission porte sur le point 52 de l'ordre du jour, "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient" (A/40/905).

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 40/82).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a terminé l'examen du point 52 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission relatif au point 53 de l'ordre du jour, "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud" (A/40/916).

^{*} La délégation des îles Salomon a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation du Ghana qu'elle entendait s'abstenir.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bhoutan, Inde, Maurice.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Bahamas, Bénin, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cap-Vert, Chypre, Congo, Cuba, Danemark, Ethiopie, Fidji, France, Hongrie, Indonésie, Islande, Italie, Madagascar, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Norvège, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suriname, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie.

Par 104 voix contre 3, avec 41 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/83).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a terminé l'examen du point 53 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 54 de l'ordre du jour, intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination", qui figure sous la cote A/40/943.

Le projet de résolution dont la Première Commission recommande l'adoption figure au paragraphe 7 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 40/84).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi conclu l'examen du point 54 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 55 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusion d'une convention internationale sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires", qui fait l'objet du document A/40/929.

J'invite les représentants à porter leur attention sur le projet de résolution dont la Première Commission recommande l'adoption au paragraphe 7 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweit, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda,

Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent: Antigua-et Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Birmanie, Brésil, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Grèce, Grenade, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Irlande, Jamaïque, Kampuchea démocratique, Paraquay, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Suède, Uruguay.

Par 101 voix contre 19, avec 25 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/85).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 55 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant passer au rapport de la Première Commission sur le point 56 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires", qui fait l'objet du document A/40/930.

J'invite maintenant les représentants à porter leur attention sur la recommandation de la Première Commission qui figure au paragraphe 7 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande,

Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweit, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruquay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Grenade, Inde, Saint-Christophe-et-Nevis.

Par 142 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/86)*.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 56 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant passer au rapport de la Première Commission sur le point 57 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", qui figure au document A/40/964.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution dont la Première Commission recommande l'adoption au paragraphe 17 de son rapport.

Des votes séparés ont été demandés sur les paragraphes 5 et 9 du dispositif.

Nous allons voter tout d'abord sur le paragraphe 5 du dispositif.

^{*} La délégation de la Bulgarie a ultérieurement informé le secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruquay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Grenade.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Iles Salomon, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Turquie.

Par 123 voix contre 2, avec 21 abstentions, le paragraphe 5 du dispositif est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je mets maintenant aux voix le paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

- 35 -

Afghanistan, Algérie, Angola, Antiqua-et-Barbuda, Arabie Votent pour : saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu,

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Grenade.

Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

S'abstiennent: Allemagne, République fédérale d', Belgique, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie,

Par 136 voix contre 2, avec 11 abstentions, le paragraphe 9 du dispositif est adopté.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de résolution dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antiqua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, Grenade.

Par 151 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/87).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 57 de l'ordre du jour.

Elle va maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 58 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la résolution 39/60 de l'Assemblée générale relative à la cessation immédiate et à l'interdiction des essais d'armes nucléaires" (A/40/944).

L'Assemblée va donc se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinéa, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq. Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent: Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda,
Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne,
Grenade, Haïti, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël,
Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Luxembourg,
Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée,
Paraguay, Pays-Bas, Portugal, Sainte-Lucie, Samoa, Turquie.

Par 120 voix contre 3, avec 29 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/88).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 58 de l'ordre du jour.

Elle va maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 59 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique" (A/40/931).

L'Assemblée va se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Le projet de résolution A est intitulé "Application de la Déclaration". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antiqua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou,

Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Malawi,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 148 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 40/89 A).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée en vient maintenant au projet de résolution B, intitulé "Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama,

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grance-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent: Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Grenade, Haïti, Italie, Japon, Luxembourg, Malawi, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Portugal.

Par 135 voix contre 4, avec 14 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 49/89 B).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 59 de l'ordre du jour.

L'Assemblée en vient maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 60 de l'ordre du jour, intitulé "Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes" (A/40/945).

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte,

Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Youqoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Chine, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 128 voix contre une, avec 21 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/90).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 60 de l'ordre du jour.

Elle va maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 62 de l'ordre du jour, intitulé "Réduction des budgets militaires" (A/40/950).

L'Assemblée va se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A que la Commission a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (A/40/91A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution B.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée éguatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre: Afghanistan, Bulgarie, Cuba, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

S'abstiennent : Algérie, Angola, Arabie saoudite, Birmanie, Brésil, Burkina Faso, Chine, Congo, Ethiopie, Inde, Lesotho, Nicaragua, République-Unie de Tanzanie, Yémen, Zambie.

Par 113 voix contre 13, avec 15 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 40/91 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 62 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 63 de l'ordre du jour intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) " (A/40/932).

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur les trois projets de résolutions recommandés par la Première Commission au paragraphe 12 de son rapport (A/40/932).

Je mets d'abord aux voix le projet de résolution A intitulé "Interdiction des armes chimiques et bactériologiques".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Congo, Cuba, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Ethiopie, Fidji, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Samoa, Seychelles, Singapour, Somalie, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne. République fédérale d', Belgique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Nevis, Turquie.

S'abstiennent : Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Birmanie, Brésil, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, Chine, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Equateur, Finlande, Gabon, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Irlande, Israël, Japon, Kampuchea démocratique, Maroc, Mauritanie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, République centrafricaine, République dominicaine, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suède, Suriname, Uruguay.

Par 93 voix contre 15, avec 41 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 40/92 A).*

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résolution B intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même? Le projet de résolution B est adopté (résolution 40/92 B).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Un vote enregistré a été demandé sur le projet de résolution C.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

^{*} La délégation de Singapour a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Votent contre: Afghanistan, Bulgarie, Cuba, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Mongolie, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes

soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique.

S'abstiennent: Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bénin, Chypre,
Congo, Emirats arabes unis, Ethiopie, Grenade, Inde, Iraq,
Jordanie, Liban, Madagascar, Mexique, Nicaragua, Oman,
Ouganda, Qatar, Yémen, Yougoslavie.

Par 112 voix contre 16, avec 22 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 40/92 C).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Nous en avons maintenant terminé avec l'examen du point 63 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 64 de l'ordre du jour intitulé "Armement nucléaire israélien" (A/40/933).*

Je tiens à vous informer que la République arabe syrienne s'est portée coauteur de ce projet de résolution.

Un vote séparé enregitré a été demandé sur les paragraphes 4 et 5 du dispositif de ce projet de résolution. S'il n'y a pas d'objection, nous allons procéder de la sorte.

L'Assemblée va d'abord voter sur le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, qui figure au paragraphe 7 du rapport de la Première Commission (A/40/933).

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour: Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite,
Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi
Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun,
Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti,
Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grèce,
Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie,
Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq,

^{*} L'Assemblée doit maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/40/933).

Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraide, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suède.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Fidji, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Jamaïque, Malawi, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, République dominicaine, Sainte-Lucie, Swaziland, Uruguay, Zaïre.

Par 91 voix contre 24, avec 28 abstentions, le paragraphe 4 est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant voter sur le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahrein, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaraqua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie,

Soudan, Sri Lanka, Tchad, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Fidji, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Jamaïque, Malawi, Mexique, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Swaziland, Uruquay, Zaïre.

Par 89 voix contre 22, avec 32 abstentions, le paragraphe 5 est adopté.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de résolution dans son ensemble, qui figure au paragraphe 7 du rapport de la Première Commission (A/40/933).

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie,

Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent: Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda,
Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Birmanie, Bolivie,
Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador,
Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, France, Grenade,
Guatemala, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Irlande, Islande,
Italie, Jamaïque, Japon, Luxembourg, Malawi, Népal, Norvège,
Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay,
Pays-Bas, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie,
Saint-Vincent-et-Grenadines, Suède, Uruguay, Zaïre.

Par 101 voix contre 2, avec 47 abstentions, le projet de résolution est adopté dans son ensemble (résolution 40/93).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée en a maintenant terminé avec l'examen du point 64 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant à l'examen du rapport de la Première Commission sur le point 68 de l'ordre du jour intitulé "Désarmement général et complet" (A/40/976). Les recommandations de la Première Commission figurent au paragraphe 48 de son rapport.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ethiopie pour une explication de vote avant le vote.

M. HAGOS (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis d'expliquer notre vote sur le projet de résolution A qui figure dans les recommandations de la Première Commission (A/40/976). La délégation de l'Ethiopie est fermement convaincue que la réalisation d'un désarmement général et complet est liée inextricablement aux progrés réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire.

En fait, le désarmement nucléaire devrait être au centre de tous les efforts faits par la communauté internationale pour protéger la planète de la grave menace d'une catastrophe nucléaire. Nous pensons qu'à l'heure actuelle une priorité absolue devrait être accordée aux efforts tendant à conclure des accords sur la cessation de tous les essais nucléaires et sur le gel de la fabrication et de l'utilisation d'armes nucléaires.

A notre avis, le projet de résolution A, contenu dans le rapport du Rapporteur (A/40/976), ne tient pas compte de ce point de vue essentiel et universel. La recommanuation en question ne servirait qu'à détourner notre attention de l'essentiel vers le secondaire, et du plus urgent vers ce qui l'est moins. Seuls ceux qui ont décidé de saper les efforts que nous faisons pour intensifier la recherche mondiale du désarmement nucléaire à titre prioritaire profiteraient de l'adoption de ces projets de résolution.

Tout en comprenant parfaitement l'idée fondamentale qui a motivé les premiers auteurs de cette recommandation, nous ne pensons pas que sa présentation soit opportune ni qu'elle reflète les préoccupations majeures exprimées dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

En outre, étant donné que la situation varie selon les régions considérées, adopter un projet de résolution si général mais dont les incidences mondiales sont si importantes, reviendrait à rester indifférent à la situation particulière des pays exposés aux attaques des parias internationaux, tel que le régime de Pretoria en Afrique du Sud.

Par conséquent, exiger que les nations d'Afrique se privent des armes les plus essentielles de légitime défense à un moment où le régime d'apartheid est en train de se doter d'armes nucléaires meurtrières est peu raisonnable mais surtout dangereux et injuste.

Pour ces raisons, nous serons contraints de nous abstenir lors du vote sur le projet de résolution A contenu dans le document A/40/976.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur les 15 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 48 de son rapport contenu dans le document A/40/976.

Le projet de résolution A est intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional".

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruquay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

<u>S'abstiennent</u>: Afghanistan, Angola, Ethiopie, Ghana, Inde, Ouganda, République démocratique populaire lao, Viet Nam.

Par 128 voix contre zéro, avec 8 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 40/94 A).*

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution B est intitulé "Etude de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects".

La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 40/94 B).

^{*} La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait ne pas participer au vote.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Nous passons maintenant au projet de résoltion C intitulé "Etude du désarmement en ce qui concerne les armes classiques".

La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même? Le projet de résolution C est adopté (résolution 40/94 C).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution D est intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stokage et de l'utilisation d'armes radiologiques".

La Première Commission a adopté le projet de résolution D sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 40/94 D).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution E est intitulé "Etude d'ensemble des conceptions de la sécurité".

La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans le mettre au voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même? Le projet de résolution E est adopté (résolution 40/94 E).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution F est intitulé "Etude sur la course aux armements navals".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d',
Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine,
Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade,
Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil,
Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada,
Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire,
Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes
unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France,
Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale,
Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon,
Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande,
Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque,

Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Grenade, Inde, Saint-Christophe-et-Nevis.

Par 146 voix contre une, avec 3 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 40/94 F).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution G est intitulé "Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutam, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie,

Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe Syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Youqoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : France.

S'abstiennent: Argentine, Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Nevis.

Par 145 voix contre une, avec 7 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 40/94 G).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution H est intitulé "Gel des armements nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libar, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger,

Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama,
Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar,
République arabe syrienne, République centrafricaine,
République démocratique allemande, République démocratique
populaire lao, République dominicaine, République socialiste
soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique
d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda,
Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles,
Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname,
Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago,
Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques,
Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen
démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark,
Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël,
Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal,
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

<u>S'abstiennent</u>: Australie, Chine, Kampuchea démocratique, Malaisie, Maldives, Nouvelle-Zélande, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Thaïlande.

Par 120 voix contre 17, avec 10 abstentions, le projet de résolution H est adopté (résolution 40/94 H).

Le <u>PRESIDENT</u> ((interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution I est intitulé "Limitation de la Course aux armements navals : limitation et réduction des armements navals et application aux mers et aux océans de mesures propres à accroître la confiance".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : A

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cap-Vert, Chypre, Congo, Cuba, El Salvador, Emirats arabes unis, Ethiopie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaraqua, Nigéria, Ouganda, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre: Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique,
Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France,
Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège,
Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de

S'abstiennent:

Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Birmanie, Brunéi Darussalam, Chili, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Equateur, Fidji, Finlande, Gabon, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Irlande, Jamaïque, Kampuchea démocratique, Malaisie, Maldives, Maurice, Mauritanie, Népal, Niger, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Vanuatu.

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 71 voix contre 19, avec 59 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 40/94 I).*

^{*} Les délégations du Tchad et de l'Uruguay ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution J est intitulé "Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol".

La Première Commission a adopté le projet de résolution J sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution J est adopté (résolution 40/94 J).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution K est intitulé "Informations objectives sur les questions militaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Allemagne, République fédérale d', Antiqua-et-Bar' Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Baman rbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunes 🔊 a, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombia, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Afghanistan, Bulgarie, Cuba, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

S'abstiennent : Algérie, Bénin, Birmanie, Brésil, Burkina Faso, Chine, Chypre, Congo, Ethiopie, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Madagascar, Mexique, Nicaragua, République-Unie de Tanzanie.

Par 107 voix contre 13, avec 16 abstentions, le projet de résolution K est adopté (résolution 40/94 K).*

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution L est intitulé "Respect des accords de limitation des armements et de désarmement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Allemagne, République fédérale d', Antiqua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Conqo, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Oatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

^{*} La délégation de l'Uruguay a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Chypre, Cuba,

Egypte, Ethiopie, Inde, Indonésie, Nicaragua, Nigéria,

Ouganda, Sri Lanka, Viet Nam, Yougoslavie.

Par 131 voix contre zéro, avec 16 abstentions, le projet de résolution L est adopté (résolution 40/94 L).*

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution M est intitulé "Troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie,

^{*} La délégation du Ghana a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruquay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Argentine, Birmanie, Brésil, Cuba, Espagne, France, Inde,

Israël, Niger, République-Unie de Tanzanie, Zambie.

Par 138 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le projet de résolution M est adopté (résolution 40/94 M).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution N est intitulé "Désarmement et maintien de la paix et de la sécurité internationales". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, El Salvador, Espágne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Yémen, Zambie.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Madagascar,

Mexique, Mongolie, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Saint-Christophe-et-Nevis, Sri Lanka, Suriname, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Par 99 voix contre zéro, avec 53 abstentions, le projet de résolution N est adopté (résolution 40/94 N).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution O est intitulé "Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement".

La Première Commission a adopté le projet de résolution O sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution O est adopté (résolution 40/94 O).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'espagnol) : Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote après le vote.

M. JESSEL (France): La délégation de la France a voté contre le projet de résolution G alors qu'elle s'était abstenue en Première Commission sur le projet A/C.1/40/L.37. En effet, après réexamen, nous sommes amenés à la conclusion qu'une interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement ne peut se concevoir de façon réaliste que dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire et ne peut être un préalable à l'engagement d'un tel processus, et ceci pour des raisons identiques à celles que nous avons déjà maintes fois développées en ce qui concerne les projets relatifs à l'interdiction des essais nucléaires.*

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (interprétation de l'espagnol): Le mardi 19 novembre dernier, lors du vote qui a eu lieu à la 40ème séance de la Première Commission sur le projet de résolution A/C.1/40/L.66/Rev.l intitulé "Respect des accords de limitation des armements et de désarmement", la délégation du Mexique s'est abstenue.

^{*} M. Hepburn (Bahamas), vice-président, assume la présidence.

M. Garcia Robles (Mexique)

Je voudrais expliquer maintenant brièvement les motifs de cette abstention et la raison pour laquelle, lors du vote qui vient d'avoir lieu en séance plénière, nous avons cru qu'il n'était pas seulement approprié mais également nécessaire de voter pour le projet qui a été présenté à l'Assemblée par la Première Commission et qui figure à la page 40 du document A/40/976.

Le projet de résolution A/C.1/40/L.66/Rev.1, qui est devenu maintenant la résolution 40/94 L de l'Assemblée générale, contient une série de dispositions dont la valeur et la pertinence pourraient être mises en doute par quiconque prend au sérieux ses devoirs de Membre des Nations Unies. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner n'importe lequel de ces paragraphes. En guise d'exemple, je me permettrai de donner lecture des trois alinéas suivants.

Au troisième alinéa du préambule, l'Assemblée souligne qu'il est

"... d'une importance fondamentale d'appliquer intégralement et d'observer strictement les accords de limitation des armements et de désarmement si l'on veut que les nations et la communauté internationale en retirent un sentiment de sécurité accru."

Un peu plus loin, au cinquième alinéa du préambule, l'Assemblée souligne en outre que :

"... toute perte de confiance en ces accords diminue leur contribution à la stabilité mondiale ou régionale et à de nouveaux efforts de désarmement et de limitation des armements, et affaiblit la crédibilité et l'efficacité du système juridique international."

M. Garcia Robles (Mexique)

Au premier paragraphe du dispositif, l'Assemblée elle-même :

"Demande instamment à tous les Etats parties aux accords de limitation des armements et de désarmement d'appliquer et de respecter intégralement les dispositions auxquelles ils ont souscrit." (A/40/976, p. 18)

C'est précisément parce que les différents paragraphes du projet étaient rédigés dans les mêmes termes qu'il est paradoxal de voir qu'il a été élaboré et présenté à la Première Commission par le pays même qui, depuis plusieurs années, vote seul ou presque seul contre les résolutions de l'Assemblée relatives aux accords sur le désarmement telles, par exemple, celles qui ont trait à la cessation de tous les essais d'armes nucléaires, prévus expressément dans deux traités, celui sur l'interdiction partielle de 1963 et celui sur la non-prolifération de 1968, tous deux instruments internationaux auquel le pays en question non seulement est partie mais dont il est aussi l'un des trois dépositaires. Il nous a semblé par conséquent impératif que notre abstention soit un témoignage de la position bien connue du Mexique sur la nécessité absolue d'aligner les faits sur les paroles.

La situation devant laquelle nous nous sommes trouvés aujourd'hui, ici, est essentiellement différente, étant donné que le projet nous a été transmis avec la recommandation favorable expresse de la Première Commission et sans que l'on ait en rien indiqué l'origine, contrairement à ce qui avait été fait pour le projet de résolution A/C.1/40/L.66/Rev.1.

C'est pourquoi nous avons été heureux de voter pour ce projet. Espérons que les sages exhortations qui s'y trouvent seront écoutées par tous et que lorsque, à l'avenir, des projets de résolution sur la cessation totale des essais d'armes nucléaires qui ont l'appui de l'immense majorité des Membres des Nations Unies, seront mis aux voix, la triste scène dont nous avons été témoins aujourd'hui, qui a montré l'écart considérable qui parfois sépare les paroles et les actes ne se répétera pas.

M. ZELAYA (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Honduras reconnaît le noble but du projet de résolution H, "Gel des armements nucléaires" qui cherche à éliminer complètement les arsenaux en appliquant les procédures appropriées de vérification.

Cependant, le principe du gel des armements nucléaires énoncé dans ce projet pose des difficultés dès lors qu'au préambule il est dit que ce gel renforcerait la confiance entre les Etats, atténuerait la tension internationale et diminuerait la

M. Zelaya (Honduras)

menace d'une guerre nucléaire. Ce n'est pas le gel des armements nucléaires, mais bien la réduction des arsenaux et, en définitive, leur élimination qui produiraient ces résultats. Le gel doit être tout au plus un moyen rapide et expéditif de réduire ces arsenaux mais il ne saurait représenter en soi un objectif isolé.

C'est avec cette interprétation du texte que le Honduras a voté pour le projet H sur ce point.

M. MILAD (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a changé d'avis au sujet du projet de résolution N du document A/40/976 sur le "Désarmement et maintien de la paix et de la sécurité internationales". Ma délégation a voté pour le projet de résolution à la Première Commission mais, après avoir étudié plus à fond le projet, nous avons décidé de nous abstenir lors du vote, étant donné les conditions particulières qui règnent au Moyen-Orient et en Afrique du fait de la présence des deux régimes racistes en Palestine occupée et en Afrique du Sud.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 68 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le rapport de la Première Commission sur le point 145, intitulé "Coopération internationale pour l'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation" (A/40/965).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Première Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi conclu son examen du point 145 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.